

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2021

Présents : CADORET Gilles, LE DENMAT Eric, LE MOAL Marine, FIAUT Guénaël, GUILLOUX Michel, SALAÛN Nicolas, KERGAL Magali, SILVEM Adeline, CORBEL Céline, JOUANNO Thierry, CAIL Cédric, LE SOURNE Danielle, LE GUEHENNEC Jacqueline.

Absents : PEDROT David
DACQUAY Marie-Cécile (délégation de pouvoir à SILVEM Adeline)

Conseil ouvert au public

Secrétaire : SILVEM Adeline

Après la lecture du compte rendu du conseil municipal du jeudi 21 octobre 2021 par Gilles Cadoret, le conseil est passé à l'ordre du jour :

1 – Admissions en non-valeur.

Dossier n°1 : Montant global de 150 Euros datant de 2017
Créances admises sur le budget de non-valeur de la commune

L'ensemble des membres du conseil municipal présents ou représenté ont voté :
Vote : 14 pour / 14 votants

Dossier n°2 : Montant global de 705,70 Euros datant de 2014
Créances admises sur le budget de non-valeur de la commune

L'ensemble des membres du conseil municipal présents ou représenté ont voté :
Vote : 14 pour / 14 votants

2 – Demande d'achat d'une portion d'un chemin rural à Botpléven.

Demande de Mr LE METAYER Jean-Jacques et Mme BRARD Nathalie d'achat d'une portion du chemin rural à Botpléven.

Parcelle d'environ 624m² : A vérifier

Frais de notaire à leurs charges

Pour un montant de 2Euros / m²

Cette parcelle étant empruntée uniquement par les personnes se rendant à la propriété de Mr et de Mme, l'ensemble des membres du conseil municipal présents ou représenté ont voté :

Vote : 14 pour / 14 votants

3 – Demande de subvention de l'entente Morbihannaise du Sport Scolaire.

« En 2020, le Département du Morbihan a financé un centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive créé et géré par L'entente Morbihannaise du Sport Scolaire, Association regroupant l'UGSEL et l'USEP. Equipement qui permet à chaque école du département de pratiquer des activités physiques et sportives variées dans de bonnes conditions.

Les écoles font circuler le matériel en circonscription avec l'appui des conseillers pédagogiques de l'UGSEL et USEP. »

L'EMSS (Entente Morbihannaise du Sport Scolaire) propose aux communes de participer financièrement à la hauteur de 0,15 Euros par habitant au titre de l'année 2021, soit $0,15\text{€} \times 618 \text{ habitants} = 92,70 \text{ Euros}$.

L'ensemble des membres du conseil municipal présents ou représenté ont voté :

Vote : 14 pour / 14 votants

4 – Demande de subvention Pupilles des sapeurs-pompiers.

Comme chaque année, l'Union Départementale Des Sapeurs-Pompiers du Morbihan œuvre pour ses Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers.

L'an passé, les membres du conseil municipal avaient voté la proposition faite par l'Union Départementale Des Sapeurs-Pompiers du Morbihan, c'est-à-dire :
 $0,03 \text{ Euros} / \text{Habitants Saint-Aignannais} = 9,54 \text{ E arrondis à } 10 \text{ Euros}$.

Cette année, les membres du conseil municipal présents ou représenté ont voté pour une participation à la hauteur de 100 Euros.

Vote : 14 pour / 14 votants

5 – Sens de circulation Rue de Guerlédan & Rue de la Mairie.

A savoir, sur la phase test n°3, le parking ne se fera pas du côté actuel (le trottoir empêchant la présentation du projet tel il a été pensé) mais du côté droit en partant de l'Eglise.

Après la lecture d'un courrier reçu des riverains de la rue de Guerlédan concernant la phase test n°3, voici sommairement les préoccupations générales que rencontrent ces personnes au quotidien :

- ✓ Habitants non informés de cette phase 3
- ✓ Rue trop étroite, empêchant de manœuvrer voir de sortir de leur allée
- ✓ Augmentation de la vitesse (le plus rapide passera le 1^{er})

- ✓ Insécurité des riverains
- ✓ Augmentation de pollution devant certaines habitations
- ✓ Pas de dispositions pour accéder au trottoir d'en face
- ✓ Le stationnement est perçu comme problématique
- ✓ Etc

L'ensemble des membres du conseil municipal entend les doléances des riverains ainsi que les personnes qui ont remonté leurs avis en Mairie.

La phase de test n°3 en « Circulation Alterné » étant cependant celle qui convient le plus aux habitants au vu des retours faits en Mairie, les membres du conseil municipal présents ou représenté ont voté pour celle-ci :

Vote : 14 pour / 14 votants

A savoir, une réunion avec la commission « Cœur de Bourg » et « Onésyme Paysage » (urbaniste et paysagiste) se tiendra en salle du conseil le mardi 30 novembre à 14h. Ce temps de rencontre permettra d'échanger avec « Onésyme Paysage » sur les modalités possibles de mise en fonction de cette phase test n°3.

6 – Bons d'achats des aînés.

Les bons d'achats des aînés de 2 X 10 Euros pour leur Noël ont plutôt bien fonctionné l'an passé. 45 bons ont été utilisés pour une valeur de 900 Euros.

Des membres du conseil municipal proposent de réitérer cette initiative cette année pour 91 personnes de plus de 75 ans.

Ces bons seront valables uniquement sur les commerçants et artisans de Saint-Aignan (une liste exhaustive sera fournie avec les bons). Les deux commerces étant ouverts et un marché de Noël ayant lieu cette année, nous avons décidé d'enlever la biscuiterie de Guerlédan de la liste des partenaires. Un conseiller suggère de les faire rapidement pour que les bénéficiaires puissent l'utiliser lors du marché de Noël de Saint-Aignan qui aura lieu le dimanche 5 décembre 2021 à la salle des fêtes.

Les membres du conseil municipal présents ou représenté ont voté :

Vote : 14 pour / 14 votants

7 – Baisse du prix de vente du gîte de Botponal.

Actuellement l'annonce de vente est disponible dans les lieux suivants :

- ✓ Agence Walter
- ✓ Agence IAD
- ✓ Notaire Falher

La mise en vente, il y a quelques mois, été à 580 000 Euros.

Il est proposé de descendre le prix à 560 000 Euros (ce qui fait à peine 600 000 Euros frais de

notaire inclus).

Les membres du conseil municipal présents ou représenté ont voté :

Vote : 14 pour / 14 votants

8 – Participation financière des communes au budget 2021 du SADI.

Pour l'année 2021, la participation financière était de 722,56 Euros
(Soit 1,22 Euros /habitants)

Le SADI propose une participation similaire à l'année 2021.

Pour l'année 2022, les membres du conseil municipal présents ou représenté ont voté pour une participation de 722,56 Euros :

Vote : 14 pour / 14 votants

9– Questions et échanges diverses.

- ✓ Les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Cléguérec (56) et de Mûr-de-Bretagne (22) accueillent actuellement beaucoup d'enfants. Des parents d'enfants extérieurs à ces communes ont parfois une confirmation d'inscription (positive ou négative) au dernier moment quant à l'accueil de leur(s) enfant(s).

Il serait peut-être judicieux de réfléchir à ce sujet qui peut être problématique pour certains parents de Saint-Aignan.

- ✓ Michel Bacon, qui s'occupe du ramassage des déchets sur la commune de Cléguérec, souhaite organiser un ramassage de déchets sur l'ensemble des communes de la communauté de communes la semaine 10 (du 7 mars au 12 mars 2022). Pour cela, Mr Bacon demande un référent de chaque commune.

Y aurait-il un volontaire dans les habitants (peut-être plus dans les conseillers municipaux et les membres de la commission Paysage/Environnement) de Saint-Aignan ?

- ✓ Concernant les fouilles archéologiques de Motten Morvan qui ont eu lieu l'été dernier, Victorien Leman donnera une conférence le samedi 13 novembre 2021 relatant les dernières fouilles.
- ✓ En début de conseil municipal, la première question est :
« Qui est secrétaire de séance ? »,
Question qui a souvent du mal à trouver preneur.

- Suggestions :
- Est ce que Audrey ou Nathalie pourrait être secrétaire de séance ?
 - Peut-on utiliser un dictaphone pour faciliter la retranscription ?

Réponse Oui

- Serait-il judicieux de le transmettre à tous les conseillers pour relecture et compléter si nécessaire ?
- Envoyer à Nathalie ou Audrey pour lecture et rectification finale ?
- Quelqu'un aurait-il d'autres propositions/suggestions ?